**NOTE D’INFORMATION**

**SUR LA PROCEDURE DE STAGE A L’ETRANGER**

**L’université porte à votre connaissance les procédures à suivre pour tout départ en stage conventionné à l’Etranger :**

**Avant le départ**

1 Consultation des rubriques Conseils aux voyageurs et Conseils pays

[www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

**Même si l’ensemble des items abordés doivent être consultés, une attention toute particulière est à apporter sur les onglets « dernière minutes », « sécurié » et « transport ».**

2 Constitution de votre dossier de stage avec :

* Les 3 exemplaires de la convention de stage à l’étranger complétée et signée par l’ensemble des co-contractants ;
* La copie de l’attestation de la carte Vitale ;
* L’attestation d’assurance responsabilité civile couvrant la période de stage ;
* L’attestation d’assurance rapatriement ;
* Tout document attestant de votre couverture sociale en cas d'accident du travail et de maladie professionnelle ;
* Le coupon ci-dessous.

**Après accord et signature de votre convention de stage, l’Université vous engage fortement à vous inscrire gratuitement sur le site Ariane du Ministère des Affaires Etrangères**

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

pour :

* Recevoir des recommandations de sécurité par SMS ou courriels si la situation dans le pays le justifie ;
* Etre contacté en cas de crise dans votre pays de destination
* La personne contact que vous aurez désignée pourra également être prévenue en cas de besoin.

**Pendant votre séjour**

Il vous est conseillé de consulter régulièrement les différents onglets de la fiche sur le site [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) et de vous conformer aux recommandations mentionnées ou envoyées par le Ministère des Affaires Etrangères via le site Ariane.

----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Je soussigné(e) :

Inscrit(e) en :

N° d’étudiant (e) :

Certifie avoir pris connaissance de la note d’information sur la PROCEDURE DE STAGE A L’ETRANGER

Fait à Signature

Le

|  |  |
| --- | --- |
| Stage à l’étranger A compléter par le stagiaire  | PAYS D’ACCUEIL : …………………………………Ville : ………………………………………………… |

**Stagiaire**

***NOM : …………………………………………………Prénom : ………………………………………………***

***Formation suivie :***

***Composante :***

**Conditions d’entrée et de séjour dans le pays d’accueil**

*Précisez ici les informations obtenues auprès de l’ambassade du pays d’accueil (site internet etc…) et celles extraites de la* [*Fiche-pays*](http://www.medecine.uvsq.fr/organisation-et-contacts/)*[[1]](#footnote-1)* ***à joindre***

❑ Rouge – fortement déconseillé

❑ Orange – déconseillé sauf raison impérative

❑ Jaune – vigilance renforcée

❑ Vert – vigilance normale

**Avertissement sur la sécurité**

**🟁** **Consultez la classification de la zone** où doit se dérouler le stage sur le site du Ministère des Affaires Étrangères et du Développement international, rubrique [Conseils aux voyageurs](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs)[[2]](#footnote-2)

- votre établissement d’enseignement **ne validera pas** une convention de stage pour une zone qualifiée « **rouge** ».

- votre établissement d’enseignement examinera la situation avant une **éventuelle validation** d’une convention de stage pour une zone qualifiée « **orange** ». Les projets de stage en zone orange font toutefois l’objet d’un a priori négatif.

**🟁** **En cas de basculement en zone « rouge »** pendant votre séjour, il vous est demandé de mettre fin immédiatement au stage.

**🟁** **Avant de partir**, vous devez prendre connaissance des [Conseils aux voyageurs](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs) via la [Fiche-pays](http://www.medecine.uvsq.fr/organisation-et-contacts/)

**Mentionner ici le lien vers la fiche pays concernée :**

**🟁** Il vous est demandé de **vous inscrire avant votre départ** sur la [base Ariane](https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html)[[3]](#footnote-3). De cette manière le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International pourra vous joindre par mél ou sms en cas d’incident sécuritaire.

**🟁** Si vous demeurez **plus de six mois** dans le pays, en tenant compte de votre temps de présence **avant et après le stage**, vous devrez **vous inscrire au Registre des Français** établis hors de France auprès des autorités consulaires françaises (Consultât général ou section consulaire de l’ambassade[[4]](#footnote-4)).

**Conditions particulières du statut du stagiaire dans le pays**

❑ non

❑ oui : *Mentionner ici des particularités liées aux stages dans le pays (réglementation spécifique / droits d’inscription complémentaire / convention de partenariat / accord-cadre / conditions particulières sur la rémunération ou non*

**Assurance complémentaire**

🟁 Si le stage se déroule dans un pays de l’Union Européenne-EEE : vous devez demander la carte européenne d’assurance maladie avant le départ. Cette carte permet d’attester de vos droits à l’assurance maladie et de bénéficier d’une prise en charge sur place des soins médicaux.

🟁 Si le stage se déroule dans un pays non européen, les frais de santé engagés pourront être remboursés, auprès de votre Caisse d’assurance maladie, au retour, et sur présentation des justificatifs (le remboursement s’effectue sur la base des tarifs de soins français).

Des écarts importants pouvant exister entre les frais engagés et les tarifs de base de remboursement français, il est fortement conseillés de souscrire une assurance maladie complémentaire spécifique, valable pour le pays d’accueil et la durée du stage.

Vous pouvez souscrire cette assurance auprès de la caisse des français à l’étranger (CFE) ou de l’organisme de votre choix, ou éventuellement, et après vérification de l’étendue des garanties proposées, auprès de l’organisme d’accueil si celui-ci vous fournit une couverture maladie en vertu du droit local.

Pour les stages à l’étranger ou outremer, vous devez souscrire un contrat d’assistance (rapatriement sanitaire, assistance juridique…) et un contrat d’assurance individuel accident.

1. Fiches pays : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/> [↑](#footnote-ref-1)
2. Fiches Conseils aux voyageurs : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs> [↑](#footnote-ref-2)
3. Base Ariane : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html> [↑](#footnote-ref-3)
4. Site internet des ambassades et consultât français indiqués dans la fiche pays http : //www.diplomatie.gouv.fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/

Protection sociale à l’international <http://www.cleiss.fr> [↑](#footnote-ref-4)